

COMMUNIQUE DE PRESSE

146,9 M€ investis pour l'eau au 4^{ème} trimestre 2015 dans les bassins Rhône Méditerranée et Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **146,9 millions d'euros** d'aide au 4^{ème} trimestre 2015 (145,6 M€ sous forme de subvention et 1,4 M€ sous forme d'avance remboursable en 10 ans) pour financer près de 2800 projets pour l'eau sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse. Sur l'année 2015, l'agence de l'eau aura investi plus de 393 M€ pour réduire les rejets de pollution, restaurer les milieux aquatiques, préserver la ressource en eau, améliorer l'alimentation en eau potable et lutter contre les fuites.

En bref

- Près de la moitié des aides (**66,4 M€**) est attribuée aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
 - 21,9 M€ pour les réseaux d'assainissement, consacrés en bonne partie à la réduction des rejets par temps de pluie (8,8 M€),
 - 16,2 M€ pour le traitement des eaux usées,
 - 27,6 M€ pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable, dont 17,2 M€ pour la réhabilitation ou le renouvellement des équipements des communes rurales, réseaux essentiellement.
- Avec **43,9 M€**, les aides apportées à **la gestion quantitative de la ressource** sont multipliées par trois par rapport aux trimestres précédents. Elles sont essentiellement consacrées aux travaux d'économie d'eau (40,5 M€), pour lesquels les collectivités, incitées par la réglementation et l'appel à projet de l'agence, se sont fortement mobilisées puisqu'elles reçoivent 36 M€ de ces aides.
- **La restauration des milieux aquatiques** reste dynamique avec **23,2 M€** d'aides, dont 60% sont consacrés aux opérations de restauration physique ou de la continuité des cours d'eau.
- Les aides à **la réduction des pollutions industrielles (4,6 M€)** sont en légère hausse, tandis que celles relatives à **la lutte contre les pollutions agricoles (1,4 M€)** sont essentiellement consacrées à la réduction de l'utilisation des pesticides dans les zones urbanisées (1,2 M€).

Des projets remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

Le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Saint Loup sur Semouse (70) met aux normes le traitement des eaux usées des communes de Saint Loup sur Semouse, Magnoncourt et Corbenay. Il abandonne la station existante et construit une nouvelle station de type boues activées en aération prolongée, d'une capacité de 5 850 équivalents-habitants. Cet ouvrage permettra d'améliorer la qualité de la rivière Semouse, notamment sur les paramètres « azote » et « phosphore ». Pour ces travaux et la réalisation du réseau de transfert vers la nouvelle station d'épuration, l'agence de l'eau attribue à la collectivité une aide de **2,1 M€**.

La commune du Luc en Provence (83) située dans la plaine des Maures, met en conformité sa station d'épuration afin d'éliminer les rejets d'eau polluée au Riautor, affluent de l'Aille qui se jette dans le fleuve Argens. La ville réalise également des travaux pour résorber la pollution pluviale. L'agence de l'eau apporte une aide de **1,7 M€**.

La commune de Luri (2B) met en conformité l'assainissement sur son territoire et construit une nouvelle station d'épuration près de la marine de Santa Severa. Cela permettra de traiter les eaux usées du village, de la zone littorale et des hameaux dans le secteur de la plaine. Le rejet d'eau traitée s'effectuera par infiltration dans le sous-sol, afin d'éviter tout rejet dans le ruisseau de Luri. La commune reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1 138 K€**.

Amétyst, usine de méthanisation située à Montpellier, met en place un traitement poussé de ses eaux industrielles avant leur rejet dans le système d'assainissement de la ville. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la convention pour la réduction des pollutions industrielles toxiques sur le périmètre de Montpellier Métropole. L'agence de l'eau apporte une aide de 30% soit 608 K€.

2. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Le Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison (21) rétablit la continuité sédimentaire et écologique au droit de deux des quatre ouvrages du bassin de la Tille aval, ciblés dans le contrat de rivière. D'une part, il arase le barrage de Chevigny sur la Norges et entreprend des travaux de restauration de la morphologie et de la continuité sur la Goulotte et la Rivière Neuve (difffluence de la Goulotte) ; d'autre part, il modernise le barrage de Courtenon et crée au niveau de cet ouvrage une passe à poissons. Pour l'ensemble de ces travaux, l'agence de l'eau alloue au syndicat une aide de **1,1 M€**.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons (30) restaure le Briançon qui est le dernier affluent rive gauche des Gardons avant sa confluence avec le Rhône. Sur un linéaire de 3,4 km situé à Théziers, il supprime des digues, crée un nouveau lit de la rivière, des zones humides et des berges arborées favorables à la biodiversité et à la lutte contre les inondations. Le syndicat reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1,8 M€**.

VNF aménage le barrage de Pont Rouge sur l'Orb à Béziers (34) qui est nécessaire pour l'alimentation du canal du Midi et l'irrigation. Il l'équipe d'une passe à poissons pour rendre franchissable l'ouvrage par les anguilles et les aloses et reçoit une aide de 300 K€ de l'agence de l'eau.

3. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Heute la Roche (39), situé à l'est de Lons-le-Saunier, et qui dessert en eau potable un peu plus de 8 000 habitants (28 communes) poursuit la réparation des fuites sur son réseau long de 207 kilomètres. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **810 K€** pour le renouvellement des conduites les plus fuyardes, soit une aide à hauteur de 50% du montant des travaux.

La commune de Vienne (38) réhabilite sa principale canalisation d'eau potable implantée dans le lit moyen de la Gère et vulnérable aux casses. Les travaux permettront une **économie de 1 275 000 m³/an** sur des prélèvements effectués dans le territoire des 4 Vallées du Bas Dauphiné, déficitaire en eau. L'agence de l'eau attribue à la commune une subvention de **4,2 M€**

La Régie Eau d'Azur (06) restructure son service d'eau potable. Elle va mettre en place un système d'information, réaliser un inventaire patrimonial, planifier un programme d'investissements, fixer le prix de l'eau et organiser la gouvernance avec la métropole Nice Côte d'Azur. Pour cela, l'agence de l'eau lui verse une aide de 736 K€.

La commune de Savines-le-Lac (05) réhabilite ses réseaux d'eau potable vétustes dont le rendement est inférieur à 40%. Elle renouvelle 18 km de réseaux, construit 2 réservoirs et met en place un système de télésurveillance. L'objectif est d'économiser 2,2 millions de m³ d'eau. L'agence de l'eau apporte une aide de 2,2 M€.

La Communauté de communes du Sartenais Valinco (2A) met à niveau les réseaux d'eau potable et renouvelle ses canalisations les plus fuyardes dans le cadre d'un programme de réaménagement du centre-ville de Sartène. Objectif : économiser 80 000 m³ par an sur les prélèvements dans le Rizzanèse et relever le rendement du réseau d'eau potable de Sartène de 40% à 70%. L'agence de l'eau attribue à la Communauté de communes une subvention globale de 1 M€.

L'ASA du canal de la Plaine de la Lentilla (66) crée une station de pompage dans la retenue de Vinça afin d'irriguer 500 ha et de limiter les prélèvements dans la Lentilla, affluent de la Têt qui est déficitaire en eau. En année quinquennale sèche, 2,3 millions de m³ seront ainsi pompés dans Vinça en substitution à 2,5 Mm³ prélevés dans la Lentilla. L'agence de l'eau apporte une aide de 685 K€.

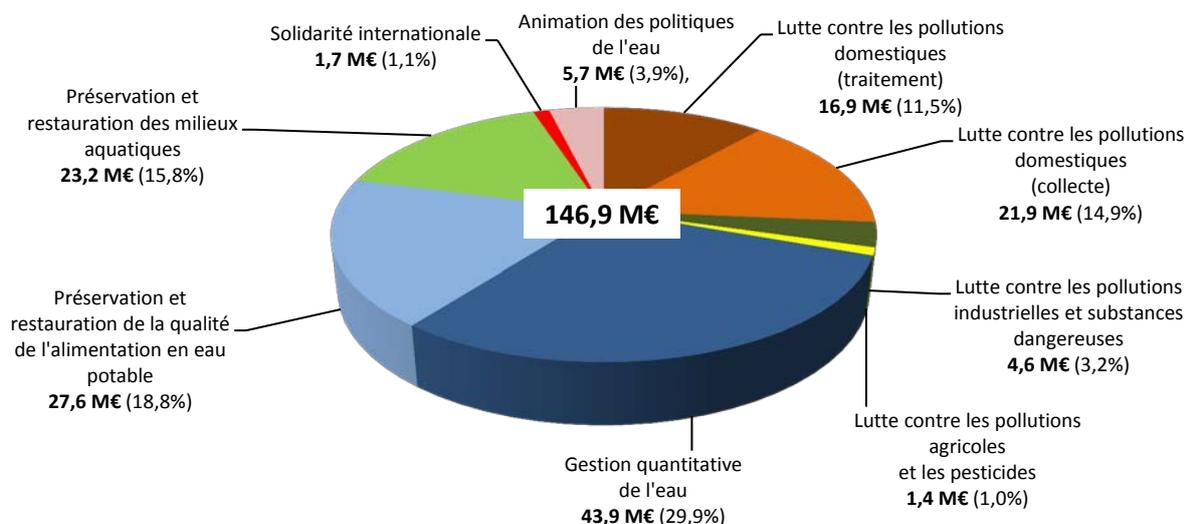
La communauté d'agglomération Nîmes Métropole (30) renouvelle ses conduites d'eau potable et ses branchements avec un objectif de rendement de 75% contre 66% actuellement et une économie d'eau estimée à 153 000 m³/an. L'agence subventionne le projet à hauteur de 2 M€.

4. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

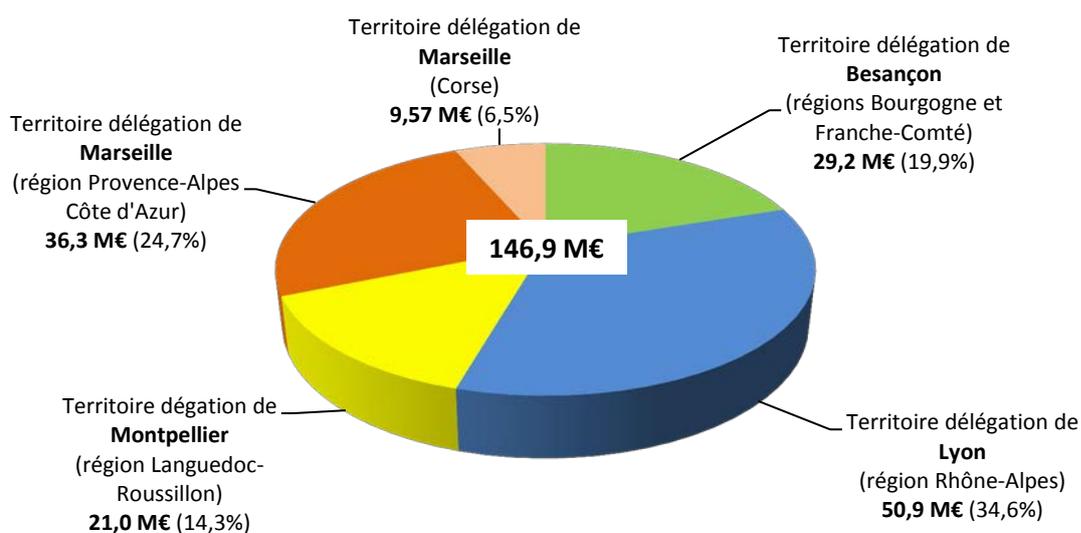
Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Râcle (21) protège le puits de la Râcle, captage d'eau potable situé sur la commune d'AISEREY. Il acquiert les terrains de l'aire d'alimentation du captage, sur lesquels l'usage des produits phytosanitaires doit être totalement interdit, soit 26 ha. L'agence de l'eau attribue au syndicat une subvention de 255 K€, couvrant 80% du montant de l'opération.

La commune de Saint Martin de Belleville (73), qui accueille les stations de sports d'hiver des Ménuires et de Val-Thorens, achève la mise en conformité de l'eau potable distribuée et reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **700 K€** (30% du montant des travaux).

Bassins Rhône Méditerranée et Corse
Répartition des aides de l'agence par thématique
Décisions 4ème trimestre 2015



Bassins Rhône Méditerranée et Corse
Répartition des aides de l'agence par territoire
Décisions 4ème trimestre 2015



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,6 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr
 Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucou@amalthea.fr